



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220315-2022_024-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-024

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. FROMENT Fabrice, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme RICHIER Delphine, M. POURCHI Raymond, Mme TOLLENAAR Elisabeth, Mme VERA Martine.

Procuration :

Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à M. FROMENT Fabrice
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Etaient absents :

M. COULLOMB Christian

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

08/03/2022

Date d'affichage

08/03/2022

DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE A 376

Vu la délibération n° 2021-146 en date du 14 décembre 2021 portant sur l'approbation de la vente de la parcelle A 376 lieu-dit Rabasse d'une superficie de 280 m² à M. Mme GARCIN Jacques.

M. Mme GARCIN acceptent cette acquisition selon les termes de la délibération précitée.

Il convient donc, pour la cession de cette parcelle, de la désaffecter et déclasser du domaine public communal et la classer dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la désaffectation et le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et son classement corrélatif dans le domaine privé communal.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres.

Le Maire,

Daniel ROUIT.

